



Définition complémentaire santé

Fiche pratique publié le **10/04/2019**, vu **590 fois**, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

La complémentaire santé est offerte sous forme de formules de différentes catégories.

Par exemple, certaines offres s'adressent particulièrement aux salariés tandis que d'autres sont mieux adaptées pour les travailleurs indépendants ou les seniors retraités. Des formules familiales et complètes existent ainsi que des offres spécifiques aux soins de chirurgie dentaire, à l'ophtalmologie ou à l'hospitalisation.

D'une offre de complémentaire santé à une autre, les tarifs proposés peuvent être très variables. De là vient l'importance qu'il y a à procéder à des comparaisons en ligne avant tout choix définitif.

Quelle différence entre assurance santé et complémentaire santé

Les assurances santé ont un mode de fonctionnement qui s'apparente à toutes les offres d'assurance classiques (pour l'habitation ou pour la voiture) ; leur raison d'existence est surtout commerciale.

La complémentaire santé quant à elle agit comme une couverture santé complétant la sécurité sociale. Une assurance santé peut ainsi jouer un rôle de complémentaire santé. Il y a également les mutuelles de santé dont la constitution est différente de celle des sociétés d'assurance, puisqu'elles sont dirigées non avec un système d'actionnariat (comme une entreprise), mais par des personnes élues par les adhérents de la mutuelle. Vous trouverez une définition complète sur [Avenir Mutuelle](#).

Lorsque l'on parle de complémentaire santé, ce sont les mutuelles de santé qui viennent d'abord à l'esprit. En effet, celles-ci fonctionnent suivant un principe de solidarité et de cotisation permettant à chaque membre d'être couvert à hauteur de ses besoins. Les mutuelles sont en général plus avantageuses que les assurances. Découvrez toute l'offre [Avenir Mutuelle](#).